



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 04 décembre 2025

Parents séparés et CMG : Une avancée utile mais encore trop restrictive. L'État doit aller plus loin.

Familles de France accueille favorablement l'aménagement du **Complément de libre choix du mode de garde (CMG)** permettant désormais aux **deux parents séparés en résidence alternée** de percevoir chacun l'aide à la garde. Cette évolution, attendue depuis longtemps, reconnaît enfin la pluralité des configurations familiales et la nécessité de soutenir la **coéducation** après une séparation.

Mais si la mesure va dans le bon sens, elle ne bénéficie aujourd'hui qu'à une **minorité de familles**, faute de conditions réellement adaptées à la vie quotidienne des parents séparés.

Une avancée réelle, mais qui oublie la complexité des familles d'aujourd'hui

Pour être applicable, ce nouveau CMG exige que les deux parents :

- habitent à proximité l'un de l'autre,
- trouvent une assistante maternelle acceptant deux contrats,
- ou disposent de deux assistantes maternelles, une par domicile,
- et soient en capacité d'assurer une coéducation apaisée, souvent après un conflit encore vif.

Autant de conditions qui, dans la réalité, ne sont réunies que dans un nombre **très limité** de situations.

L'État reconnaît ici une évolution sociale majeure – la résidence alternée – mais en propose une traduction pratique qui manque encore **d'ambition et de réalisme territorial**.

Un soutien financier qui doit s'accompagner d'un soutien humain

Familles de France rappelle que **la séparation est un moment de grande vulnérabilité** pour les parents comme pour l'enfant.

Dans ce contexte :

- la coopération parentale n'est pas un luxe, mais un **enjeu politique majeur** ;
- la médiation familiale doit être **renforcée, financée et systématiquement proposée** ;
- l'accès au CMG ne doit pas reposer sur la seule capacité des parents à s'entendre, mais sur **une offre de garde réellement disponible**, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux départements.

Sans un investissement massif dans l'accueil du jeune enfant, cette mesure risque de rester un dispositif **théorique**, loin du vécu des familles.

1/2

Nous demandons une politique de la petite enfance cohérente et inclusive

Familles de France appelle le Gouvernement à aller plus loin en :

1. **Garantissant un droit réel à la garde** pour chaque enfant en résidence alternée.
2. **Adaptant le CMG** aux situations géographiques complexes (ruralité, zones périurbaines).
3. **Finançant davantage la médiation familiale** pour prévenir les conflits parentaux.
4. **Intégrant pleinement les familles recomposées** dans les dispositifs de garde et de soutien.
5. **Simplifiant les démarches CAF**, aujourd’hui trop lourdes pour des parents en situation de rupture.

Parce qu’une réforme technique, sans un soutien global, ne suffit pas.

L’intérêt supérieur de l’enfant doit guider l’action publique

Ce nouveau CMG va clairement dans la bonne direction.

Mais une politique familiale moderne ne peut se satisfaire d’ajustements ponctuels : elle doit reconnaître que les séparations, les recompositions et les parcours familiaux complexes sont désormais **une réalité structurelle**.

Nous appelons à une politique de la petite enfance qui **sécurise, accompagne et protège** les familles à chaque étape, en plaçant toujours **l’enfant au centre** des décisions publiques.

Contact presse :

Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92

2/2